

ENQUETE AFDCC 2013 SUR LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES

RESULTATS DE LA 11^{EME} EDITION

L'Association Française des Credit Managers et Conseils présente la 11^{ème} édition de son enquête annuelle. Cette étude permet de mieux cerner les modifications de comportement des entreprises face à des évolutions législatives ou économiques majeures. Cette enquête est réalisée auprès d'un public de 800 entreprises. 150 ont répondu à l'enquête.

Faits marquants pour 2013 :

- *Les effets bénéfiques de la LME sont derrière nous*
- *La transposition de la Directive Européenne ne change pas grand-chose malgré les intentions de l'année dernière*
- *Les paiements publics se stabilisent.....voire s'améliorent*
- *Les « petits » retards de paiement explosent*
- *Les entreprises constatent une vraie progression des « faux litiges »*
- *Une réelle volonté de rendre l'application des pénalités de retard OBLIGATOIRE*
- *Les frais de recouvrement : rien de plus qu'une mention supplémentaire sur les factures*
- *Le Credit Management se développera encore et la gestion des litiges sera une priorité 2014*
- *Le SEPA est maîtrisé*



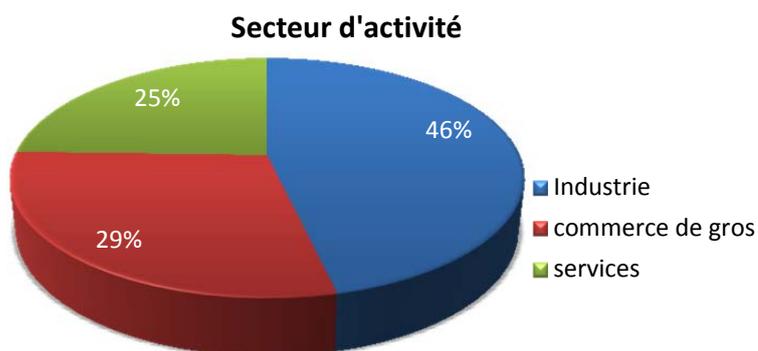
Sommaire :

La stabilité de l'échantillon année après année :	3
Le DSO (Days Sales Outstanding)	4
Evolution du Délai de paiement	4
Les retards de paiement	5
Les litiges	6
Les délais de paiement publics	7
Pratique des pénalités de retard : un outil rarement utilisé	8
Mettre en place une obligation pour les pénalités de retard	9
Les frais de recouvrement issus de la Directive Européenne.....	9
Le ressenti des Credit Managers par rapport à la situation économique et la fonction.....	11
SEPA et Credit Management	13

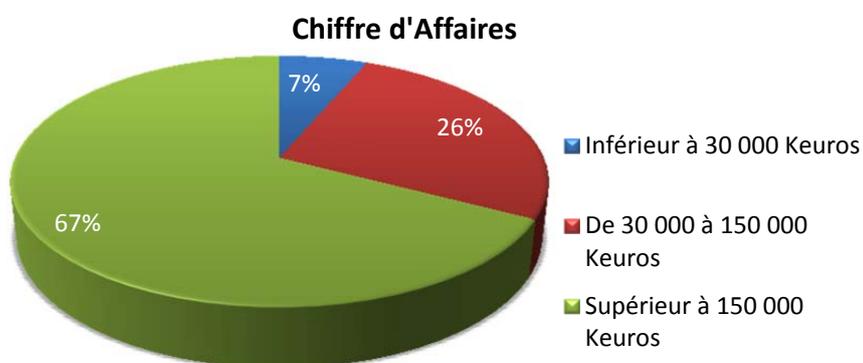


La stabilité de l'échantillon année après année :

Cette année encore l'échantillon des répondants à l'enquête conserve les mêmes caractéristiques que celui des éditions précédentes. On notera une majorité d'entreprises du secteur industriel (46% en 2013 contre 43% en 2012) et du commerce de gros (29% en 2013 contre 27% en 2012) avec une légère diminution du secteur des services (25% en 2013 contre 30% en 2012).



On constate de nouveau une surreprésentation des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 150 millions d'euros (67% en 2013 contre 68% en 2012). Les variations pour les deux autres tranches sont également inférieures à 1%.



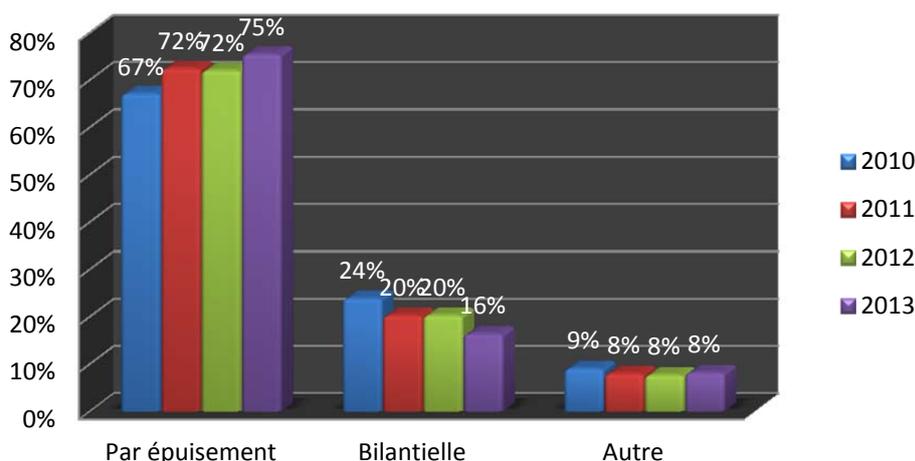
Cette similarité des caractéristiques du panel des sondés avec les années antérieures nous permet, cette fois encore, de garantir l'objectivité des tendances qui se dégagent des résultats de l'étude.



Le DSO (Days Sales Outstanding)

Comment les entreprises calculent leur délai de règlement clients ? Cet indicateur est souvent pris en compte dans l'évaluation de la santé ou de la performance d'une entreprise mais pour pouvoir comparer deux entités sur ce critère, encore faut-il qu'il soit calculé de la même manière. C'est ce que nous avons voulu savoir dans cette étude.

Méthode de calcul du DSO

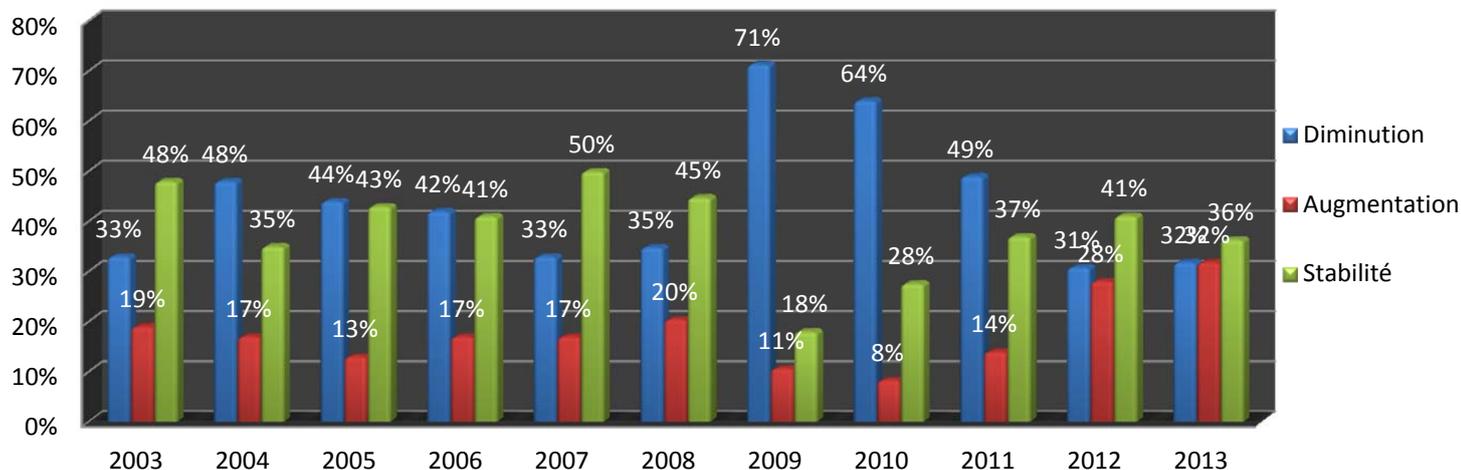


La plupart des entreprises privilégient la méthode de calcul par épuisement.

Evolution du Délai de paiement

L'enquête AFDCC est la seule étude permettant de voir l'évolution du DSO des entreprises sur les 11 dernières années. Grâce à ce recul, on peut constater l'impact des modifications législatives (par exemple la LME) mais aussi l'impact général de la situation économique sur le comportement payeur des entreprises.

Evolution du DSO par rapport à n-1





Les entreprises sondées sont toujours environ 30% à constater une diminution de leur DSO (32% en 2013 contre 31% en 2012). Elles sont 4% de plus que l'année dernière à déclarer voir leur DSO augmenter. Le fait le plus intéressant est de regarder l'évolution de cet indicateur depuis 2009, date d'entrée en vigueur de la LME (Loi de Modernisation de l'Economie) :

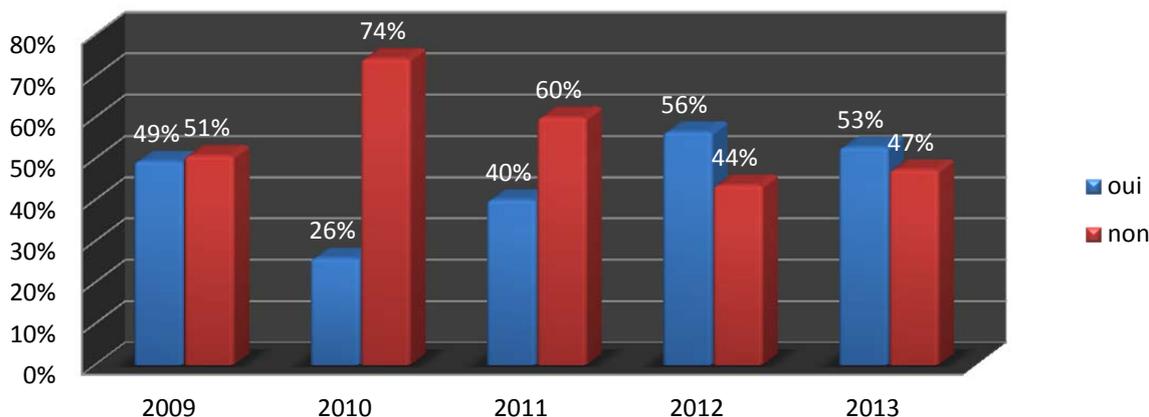
En 2009, 71% des entreprises constataient une diminution de leur DSO et seulement 11% le voyaient augmenter. 4 ans après, seulement 32% des sondés le voient diminuer (soit -40%) et 32% le voient augmenter (soit +20%).

Les effets positifs de la LME sont donc bien derrière nous et on constate de nouveau une dérive. Certains sondés mettent en avant des dérives à l'export.

Les retards de paiement

Dans ce contexte, il est intéressant d'interroger les entreprises sur leurs retards subis.

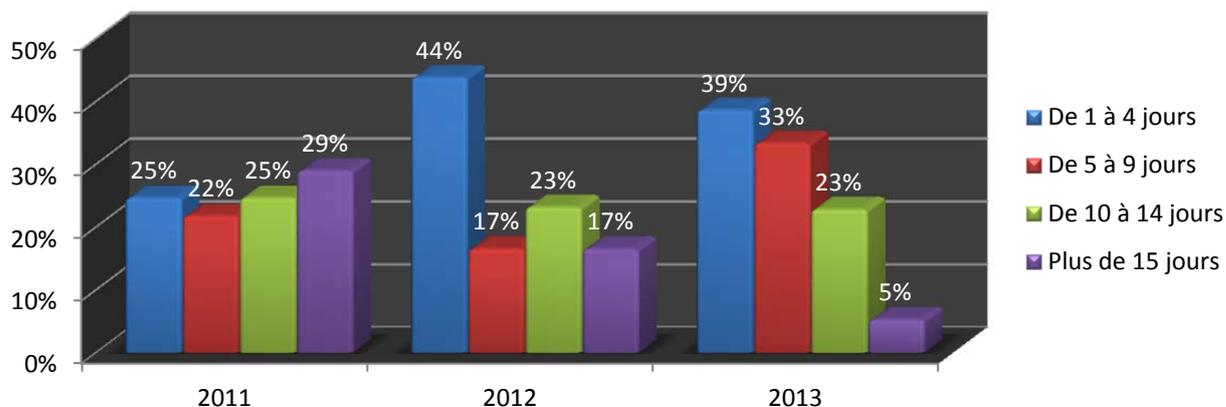
Par rapport à n-1, constatez-vous une progression des retards de paiement ?



En 2013, une entreprise sur deux constate une progression des retards de paiement (niveau quasi équivalent à 2012). Cette donnée est cohérente avec l'évolution du DSO. Encore faut-il comprendre la structure de ces retards.



Combien de jours de retard de paiement constatez-vous ?

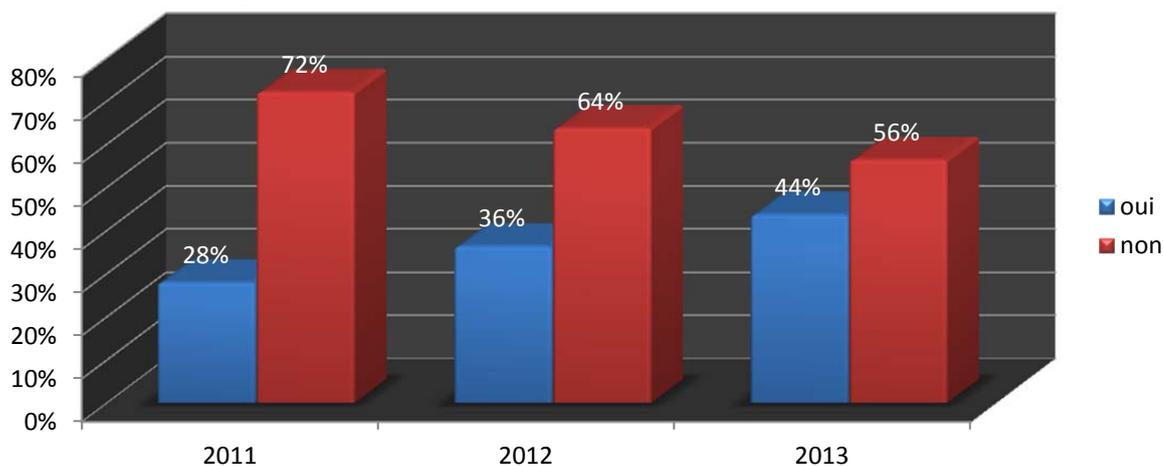


Fait marquant en 2013, la part des retards de plus de 15 jours est divisée par trois passant de 17% en 2012 à seulement 5% en 2013. Dans le même temps, la part des entreprises constatant des retards compris entre 5 et 9 jours est multipliée par 2, passant de 17% en 2012 à 33% en 2013. Ce qui signifie que 72% des entreprises constatent une progression des retards inférieure à 10 jours.

Les litiges

Comme le montre le graphique ci-dessous la part des faux litiges déclarés augmente année après année depuis trois ans. Dans la pratique nous savons que cette technique est utilisée par certaines entreprises pour retarder le paiement d'une créance et ainsi allonger le délai de règlement fournisseur. Même si la majorité des sondés (56%) ne décèlent pas encore de recrudescence de cette pratique, cet indicateur sera à surveiller dans les prochaines éditions de l'enquête.

Sur les derniers mois, avez-vous constaté une augmentation du nombre de litiges n'ayant pas de cause apparente ("faux litiges") ?

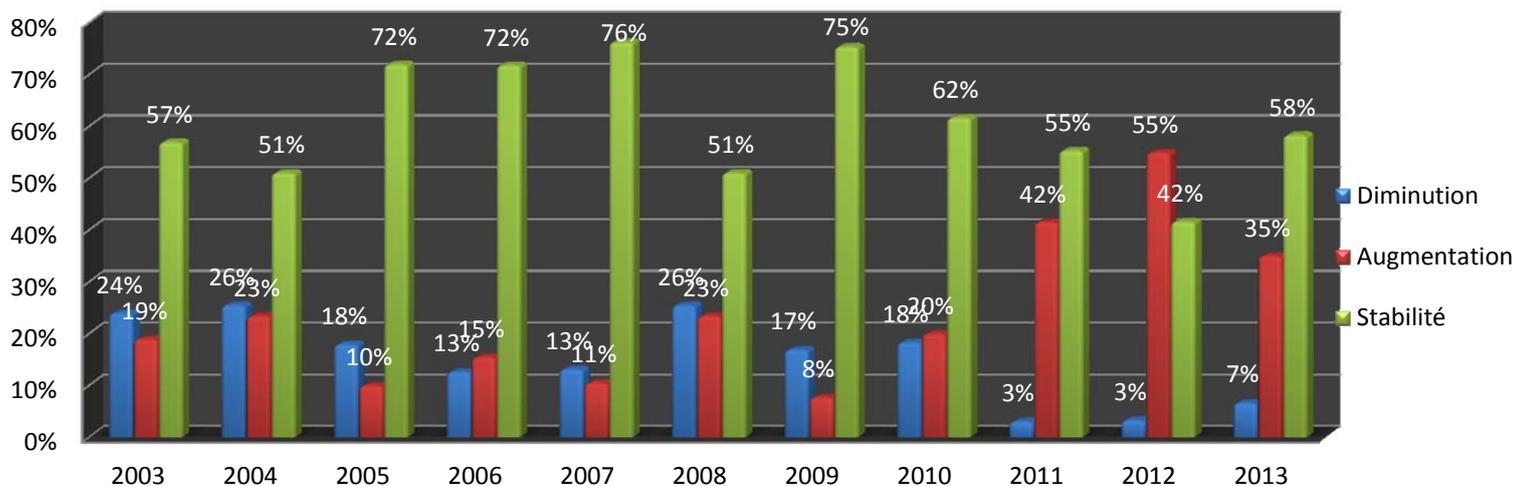




Les délais de paiement publics

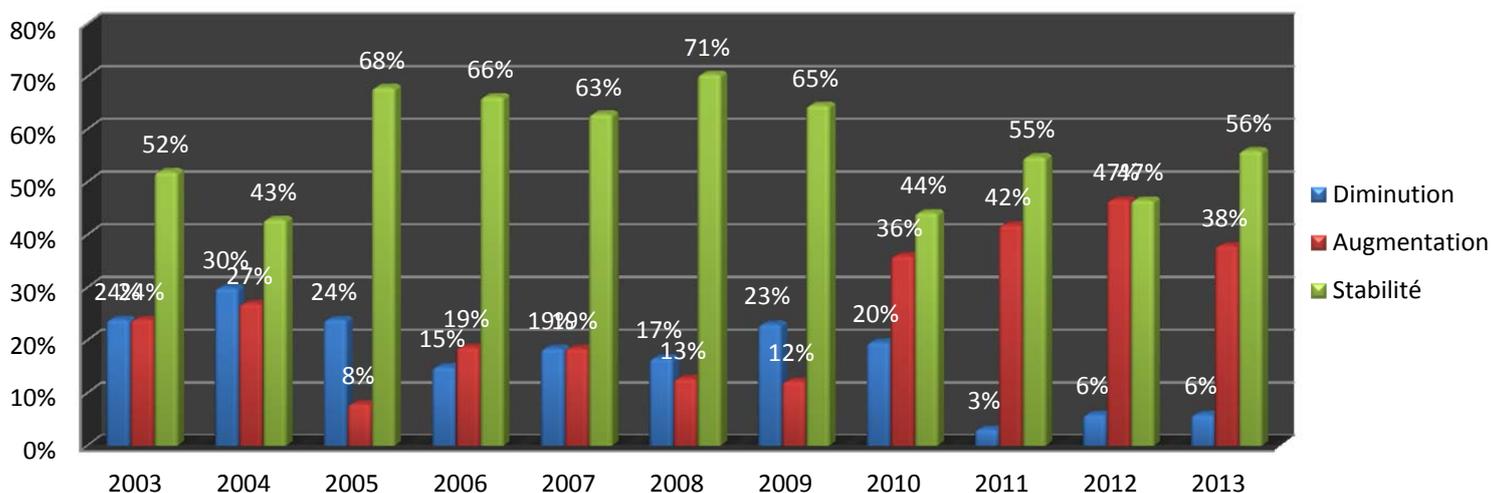
Les dernières enquêtes AFDCC tiraient la sonnette d'alarme concernant les délais de paiement publics qui augmentaient depuis plusieurs années. En 2013, encore 35% des entreprises constatent une augmentation des délais de règlement des Collectivités locales mais nous sommes loin des 55% de l'édition 2012. De manière générale, les délais redeviennent stables pour 58% des sondés. Cette « bonne nouvelle » restera à confirmer l'année prochaine.

Evolution des délais de règlement des Collectivités locales



Comme le montre le graphique ci-dessous, le constat est similaire en ce qui concerne les Collectivités publiques et l'Etat. 56% des sondés constatent une stabilisation des délais de règlement mais ils sont encore 38% à déclarer les voir augmenter (contre 47% en 2012). Le système CHORUS commence peut-être à porter ses fruits....

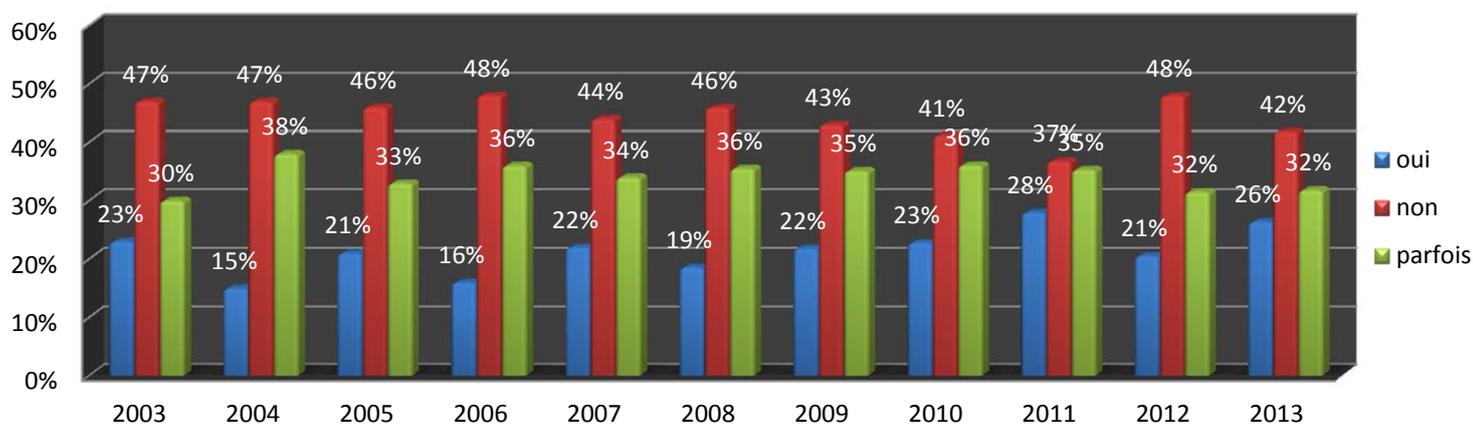
Evolution des délais de règlement des Collectivités Publiques et de l'Etat





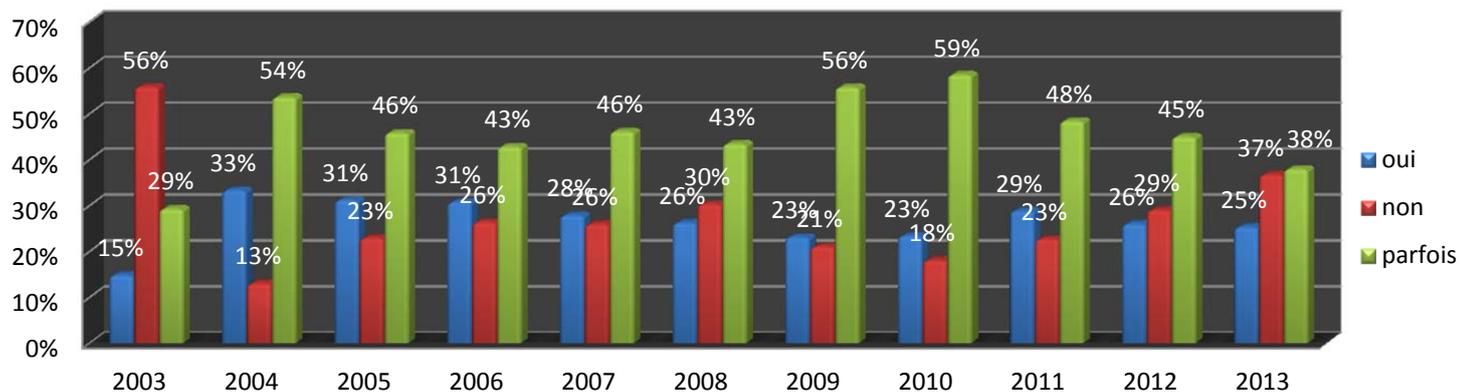
Pratique des pénalités de retard : un outil rarement utilisé

Réclamez-vous les pénalités de retard ?



58% des entreprises déclarent réclamer les pénalités de retard de manière systématique ou occasionnelle et la proportion de celles qui ne les réclament jamais diminue passant de 48% en 2012 à 42% en 2013. Toutefois, on constate clairement que cet outil est relativement peu utilisé en France (contrairement à certains pays du nord de l'Europe) et que le contexte législatif et l'absence de contrôle ne favorisent pas son adoption par les entreprises.

Si vous les réclamez, encaissez-vous les pénalités de retard ?

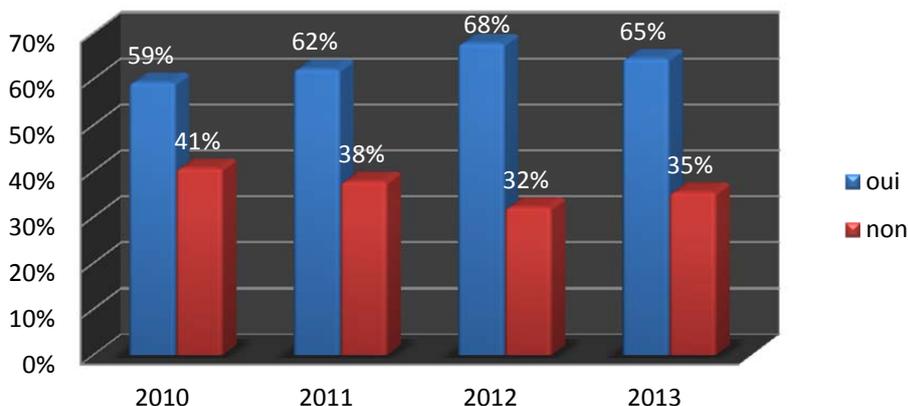


En 2013, la part des entreprises déclarant encaisser ces pénalités de manière systématique ou occasionnelle est de 63% (contre 71% en 2012). Les projets législatifs en cours pour 2014 et les perspectives d'augmentation du nombre de contrôles et de sanctions par la DGCCRF auront peut-être un impact sur le comportement des entreprises.



Mettre en place une obligation pour les pénalités de retard

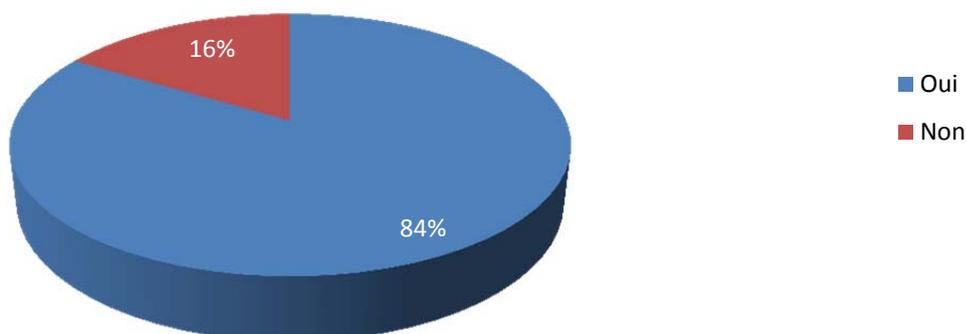
Pensez-vous que la pratique des pénalités devrait être obligatoire ?



65% des entreprises se déclarent favorables à une pratique obligatoire des pénalités de retard avec par exemple une facturation périodique. On peut en déduire une réelle volonté d'utiliser cet outil de lutte contre les retards de paiement mais l'absence de contrainte et d'équité entre les entreprises et l'obligation de préserver coûte que coûte la relation commerciale « oblige » les entreprises à laisser de côté cet instrument de peur de perdre un client ou de le voir passer à une concurrence qui serait moins pointilleuse.

Les frais de recouvrement issus de la Directive Européenne

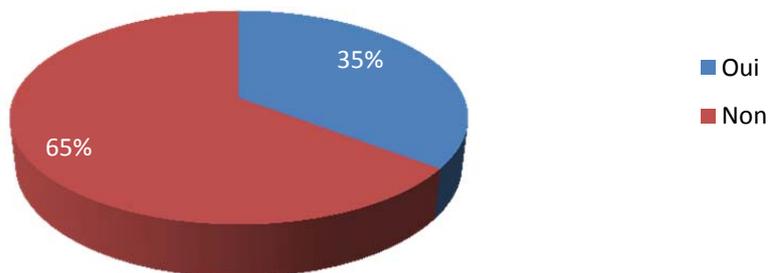
Avez-vous mentionné sur vos facture les 40 euros pour frais de recouvrement (obligatoire depuis le 01/10/2013) ?



Les entreprises ont été plutôt réactives dans l'application des modifications apportées par la transposition de la dernière Directive Européenne et ont intégré cette nouvelle mention obligatoire dans la majorité des cas (84% des sondés).

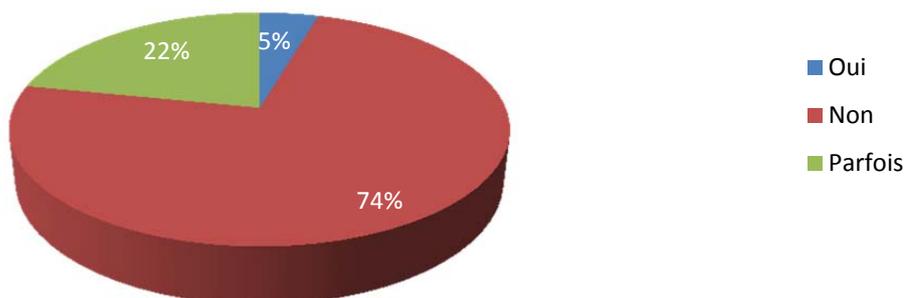


Avez-vous intégré dans vos relances les 40 euros pour frais de recouvrement par facture en retard ?



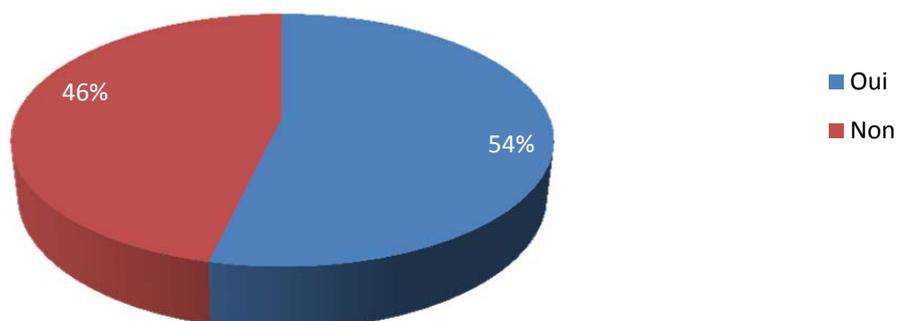
Par contre, seulement 35% des répondants ont intégré cette somme dans leurs relances. On peut imaginer que les entreprises ont volontairement limité leur action à une simple mise en conformité avec la loi sans toutefois espérer un quelconque changement de comportement grâce à ce nouvel outil.

Encaissez-vous les frais de recouvrement de 40 euros par facture en retard ?



Les réponses à cette question sont directement liées à la précédente. Il est normal de ne pas encaisser quelque chose qu'on ne réclame pas. On peut se poser la question de l'utilité de cette nouvelle mention si elle n'est pas suivie d'effets. Se dirige-t-on vers une nouvelle variante des pénalités de retard ?

Suite à la transposition de la Directive Européenne sur les délais de paiement, avez-vous fait évoluer le comportement de votre entreprise ?





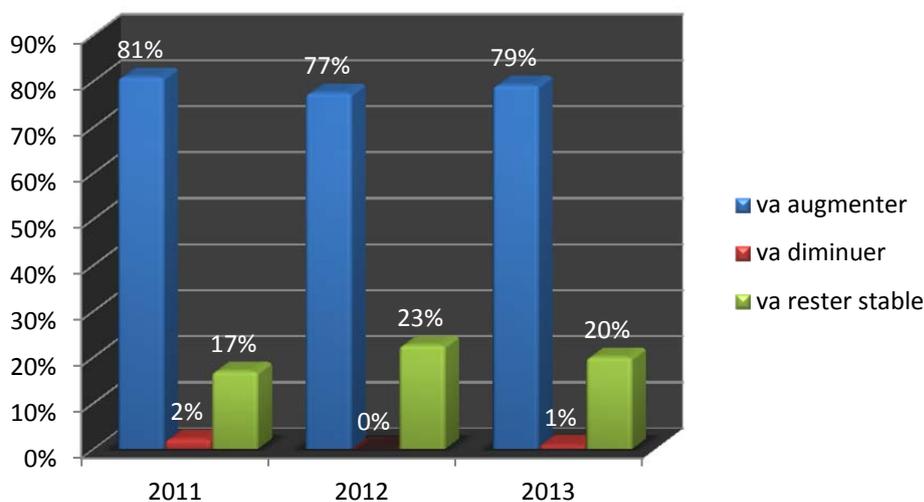
Les 54% des sondés déclarant avoir modifié le comportement de leur entreprise se réfèrent à l'adaptation des mentions légales sur facture principalement.

Dans l'édition 2012 de l'enquête AFDCC, nous avons interrogé les entreprises sur leur ressenti avant la transposition de la Directive et nous pouvons aujourd'hui faire un comparatif intéressant entre les intentions déclarées l'année dernière et les actions mises en place après la transposition :

- En 2012, 29% des sondés pensaient faire évoluer le comportement de leur entreprise suite à la transposition de la Directive. En 2013, 54% déclarent l'avoir fait.
- En 2012, 41% des sondés déclaraient vouloir facturer les frais de recouvrement. En 2013, ils sont 5% à déclarer le faire...

Le ressenti des Credit Managers par rapport à la situation économique et la fonction

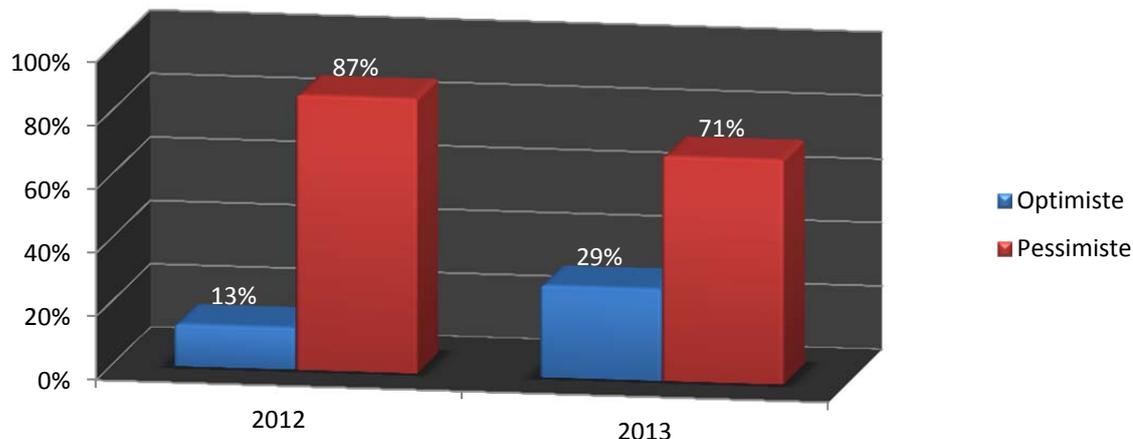
Dans les prochaines années, pensez-vous que le périmètre d'action de la fonction Credit Management



Comme on peut le constater au quotidien, le périmètre de la Fonction Credit Management augmente année après année. Près de 80% des sondés pensent que cette tendance va se prolonger l'année prochaine. On voit de plus en plus de professionnels prendre en charge des projets trésorerie ou cash management par exemple.

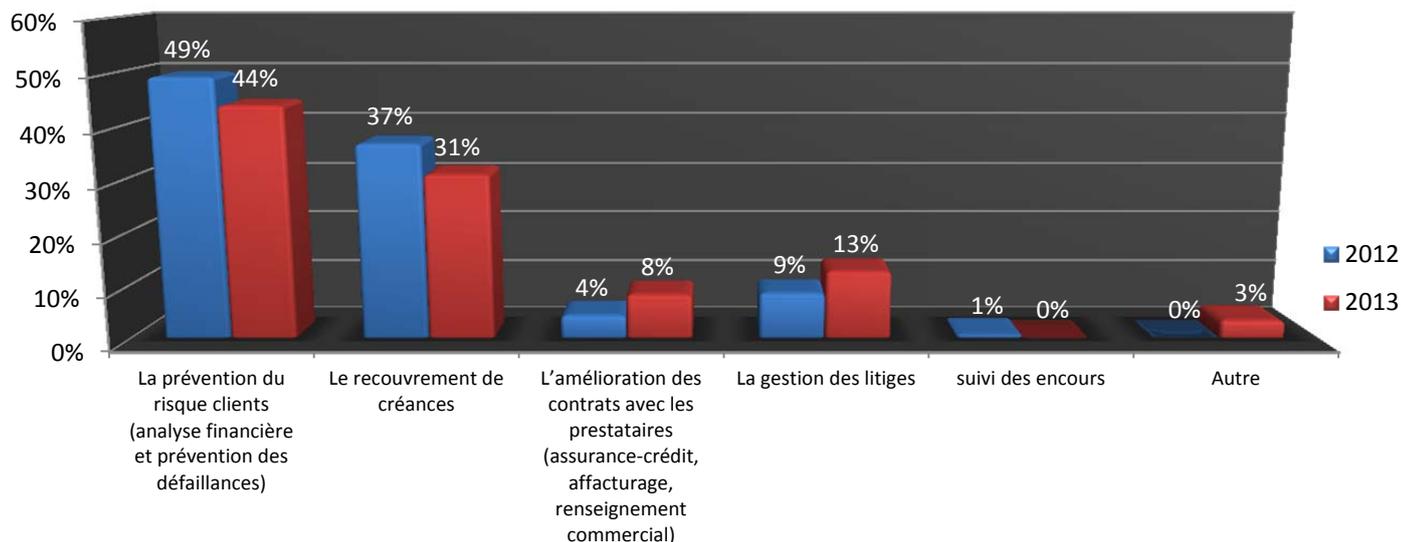


Par rapport à l'évolution globale de l'économie en France et concernant les délais de paiement, êtes-vous plutôt



Même si la majorité des personnes interrogées sont encore pessimistes quant à l'évolution des délais de paiement, on peut noter une forte progression des « optimistes » qui passent de 13% en 2012 à 29% en 2013. Peut-on parler de reprise ?

L'année prochaine, quelle activité sera la priorité du service Credit Management ?

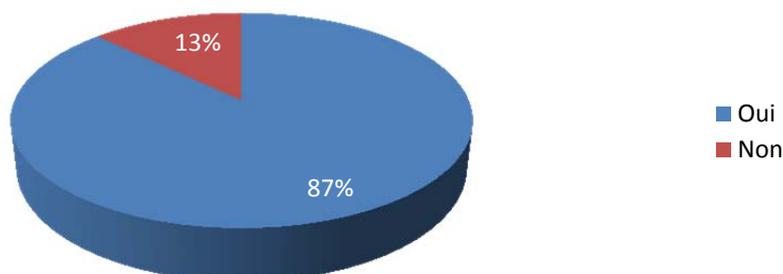


La prévention des risques et le recouvrement resteront parmi les tâches principales du Credit Manager l'année prochaine mais on notera également que la renégociation des contrats avec les prestataires et la gestion des litiges prendront de plus en plus de place passant respectivement de 4% à 8% et de 9% à 13% entre 2012 et 2013.



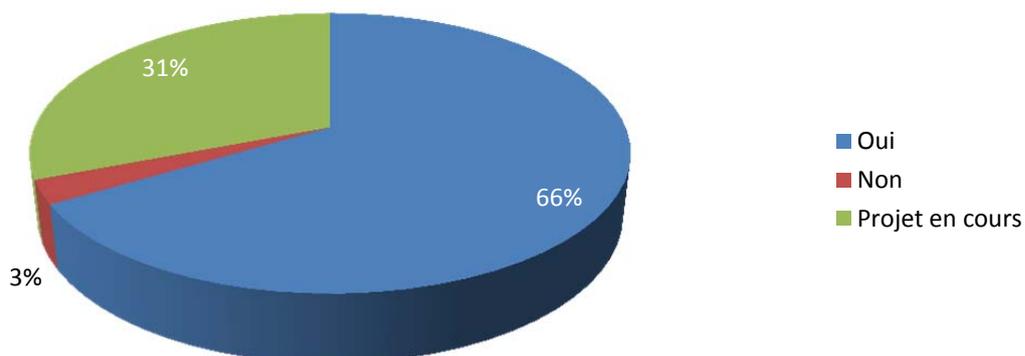
SEPA et Credit Management

Le SEPA (espace européen des moyens de paiement) entre en application en février 2014. Êtes-vous assez informé sur ce dispositif ?



Les moyens de paiement sont stratégiques pour les Credit Managers et la mise en place du SEPA va avoir un impact direct sur le métier. 87% des sondés répondent être assez informé sur le sujet.

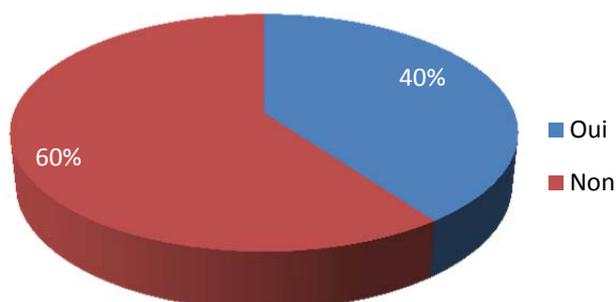
Votre entreprise est-elle prête pour ce passage à de nouveaux moyens de paiement ?



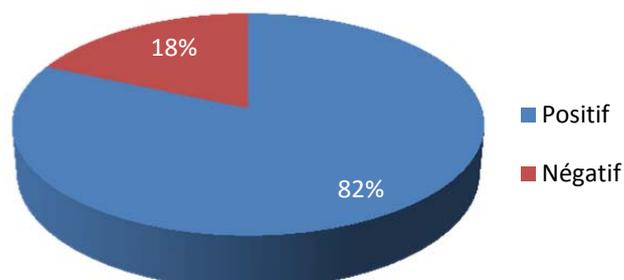
La majorité des entreprises est déjà prête pour l'utilisation de ces nouveaux moyens de paiement (66%) et pour les autres le projet de mise aux normes est en cours (31%).



Avez-vous évalué l'impact de cette transition SEPA sur votre entreprise ?



Si oui, cet impact est-il ?



Même si seulement 40% des entreprises interrogées déclarent avoir évalué l'impact de ce nouveau dispositif, elles considèrent à 82% que l'impact sera positif. Les principales raisons de cet optimisme général résident surtout dans la rapidité de traitement des informations bancaires et de l'information d'impayé.

A propos de l'AFDCC :

L'Association Française des Credit Managers et Conseils est une association professionnelle loi 1901 spécialisée dans la bonne gestion des relations financières clients. Elle regroupe environ 1000 entreprises membres et diffuse au plus grand nombre les bonnes pratiques professionnelles pour la maîtrise du risque d'impayés, l'optimisation des paiements clients et du besoin en fonds de roulement (BFR) de façon durable. Elle propose une multitude de services autour du partage d'expérience et des savoirs et dispose d'une offre formation complète sur tous les aspects de cette fonction.